

## **Journal**

(non révisé)

Assemblée législative

Nouveau-Brunswick

L'hon. Graydon Nicholas, lieutenant-gouverneur

Présidence : l'hon. Roy Boudreau

le vendredi 4 décembre 2009

Quatrième session de la 56<sup>e</sup> législature Fredericton (Nouveau-Brunswick)

le vendredi 4 décembre 2009

10 h

Prière.

Après les félicitations et hommages, le président de la Chambre rappelle que, conformément au Règlement, cette période se limite à 10 minutes.

M. Huntjens (Charlotte-Campobello) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition de membres du personnel du foyer de soins Passamaquoddy Lodge, qui exhortent le gouvernement à respecter l'entente de principe ratifiée en mars. (Pétition 36.)

M. P. Robichaud (Lamèque-Shippagan-Miscou) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition de gens de Shippagan, de Lower Newcastle, de Pont-Landry, de Saumarez, de Tilley Road, de Val-Doucet, de Tracadie-Sheila, de Burnsville, de Lamèque, de Bathurst, de Campbellton, de Sainte-Marie-Saint-Raphaël, de Pointe-Brûlé et des environs de ces agglomérations, qui s'opposent à la vente d'Énergie NB à Hydro-Québec. (Pétition 37.)

M<sup>me</sup> Blaney (Rothesay) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition de gens de Riverview, de Lakeville, d'Osborne Corner, d'Elgin et des environs de ces agglomérations, qui s'opposent à la vente d'Énergie NB à Hydro-Québec. (Pétition 38.)

M. D. Graham (Carleton) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition de gens de Tracy, de River Glade, de Fredericton, de Moncton, de Portage Vale, de Hunters Home, de Saint John, de Coles Island, de Sussex, de New Maryland et des environs de ces agglomérations, qui s'opposent à la vente d'Énergie NB à Hydro-Québec. (Pétition 39.)

M. Holder (Saint John Portland) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition de gens de Minto, de Chipman, de Saint John et des environs de ces agglomérations, qui s'opposent à la vente d'Énergie NB à Hydro-Québec. (Pétition 40.)

M. Williams (Kent-Sud) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition de gens de la circonscription de Nepisiguit, qui s'opposent à l'application d'enduit superficiel sur leurs routes. (Pétition 41.)

L'hon. M. Kenny dépose les documents suivants sur le bureau de la Chambre : d'une part, Foyers de soins — Plan de mise à niveau et de remplacement des installations et, d'autre part, Document d'information relatif au plan de mise à niveau, de rénovation et de remplacement des installations des foyers de soins.

Pendant les déclarations de ministres, l'hon. M<sup>me</sup> Schryer, ministre responsable de la condition de la femme, souligne le 20° anniversaire de la tuerie de l'École Polytechnique de Montréal et rend hommage aux 14 jeunes femmes qui, le 6 décembre 1989, ont perdu la vie des suites de cette tragédie: Geneviève Bergeron, Hélène Colgan, Nathalie Croteau, Barbara Daigneault, Anne-Marie Edward, Maud Haviernick, Barbara Maria Klucznik, Maryse Laganière, Maryse Leclair, Anne-Marie Lemay, Sonia Pelletier, Michèle Richard, Annie St-Arneault et Annie Turcotte.

Le président de la Chambre interrompt les questions orales et demande que M. MacDonald retire le terme « arrogant » employé à l'endroit du ministre de l'Énergie. Le député se rétracte.

Sont déposés et lus une première fois les projets de loi suivants :

par l'hon. M. Byrne:

17, Loi modifiant la Loi de la taxe sur les minéraux métalliques;

18, Loi modifiant la Loi sur l'impôt foncier;

par l'hon. M. Murphy:

19, Loi modifiant la Loi sur le financement de l'activité politique;

par l'hon. M. Arseneault :

20, Loi modifiant la Loi sur les accidents du travail.

M. P. Robichaud donne avis de motion 14 portant que, le jeudi 10 décembre 2009, appuyé par M. Alward, il proposera

qu'une adresse soit présentée à S.H. le lieutenant-gouverneur le priant de faire déposer sur le bureau de la Chambre l'information que détient le gouvernement, quel que soit le support, relativement à un rapport présenté au gouvernement par Bill Marshall et Bill Thompson, y compris copie du rapport.

M. Alward donne avis de motion 15 portant que, le jeudi 10 décembre 2009, appuyé par M. P. Robichaud, il proposera ce qui suit :

attendu que de nombreuses personnes au Nouveau-Brunswick ont formulé très publiquement leurs préoccupations, leurs réticences et leurs questions quant à la vente d'Énergie NB à Hydro-Québec;

attendu que les gens du Nouveau-Brunswick, à titre d'actionnaires principaux d'Énergie NB, n'ont pas eu l'occasion de faire entendre leurs opinions dans un référendum ou à des élections générales;

attendu que le premier ministre du Nouveau-Brunswick a signalé que l'entente doit être signée le 31 mars 2010 au plus tard afin d'éviter une augmentation de 3 % des tarifs d'électricité;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement à arrêter toute augmentation proposée des tarifs pour les clients d'Énergie NB jusqu'à la tenue d'élections générales ou d'un référendum sur la question, afin que la population du Nouveau-Brunswick puisse décider, dans un contexte ouvert, transparent et démocratique, de ce qu'elle veut pour l'entreprise de service public appartenant à une autorité publique et exploitée par celle-ci, sans craindre une augmentation des tarifs ou une pénalité financière.

L'hon. M. Murphy, leader parlementaire du gouvernement, annonce que l'intention du gouvernement est que la deuxième lecture des projets de loi 12, 14, 13, 15 et 16 soit appelée, après quoi la Chambre se formera en Comité plénier pour étudier les projets de loi 8, 9 et 10. Elle reprendra ensuite le débat ajourné sur le budget (motion 9).

Le leader parlementaire du gouvernement donne aussi avis que, le mardi 8 décembre 2009, la deuxième lecture des projets de loi 17, 18, 19 et 20 sera appelée.

Il est unanimement convenu de continuer de siéger une fois venue l'heure de la pause du midi et de lever la séance à 15 h.

Est lu une troisième fois le projet de loi suivant :

6, Loi modifiant la Loi sur la propriété condominiale.

Il est ordonné que ce projet de loi soit adopté.

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 12, Loi de l'Agence des services internes du Nouveau-Brunswick, il s'élève un débat.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre s'absente, et M. Fraser, chargé de la vice-présidence, assume sa suppléance.

L'hon. M. Murphy invoque le Règlement; il soutient que M. D. Graham a mis en doute l'honnêteté des parlementaires du côté du gouvernement. Le président suppléant de la Chambre déclare qu'il examinera le hansard et fera part de ses conclusions à la Chambre si nécessaire.

Le débat se termine. La motion portant que le projet de loi 12 soit maintenant lu une deuxième fois, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi 12, *Loi de l'Agence des services internes du Nouveau-Brunswick*, est en conséquence lu une deuxième fois, et il est ordonné qu'il soit renvoyé au Comité plénier.

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 14, Loi modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu du Nouveau-Brunswick, il s'élève un débat.

Le débat se termine. La motion portant que le projet de loi 14 soit maintenant lu une deuxième fois, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi 14, Loi modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu du Nouveau-Brunswick, est en conséquence lu une deuxième fois, et il est ordonné qu'il soit renvoyé au Comité plénier.

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 13, Loi modifiant la Loi sur le financement de l'activité politique, il s'élève un débat.

Le débat se termine. La motion portant que le projet de loi 13 soit maintenant lu une deuxième fois, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi 13, *Loi modifiant la Loi sur le financement de l'activité politique*, est en conséquence lu une deuxième fois, et il est ordonné qu'il soit renvoyé au Comité plénier.

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 15, Loi modifiant la Loi sur les élections municipales, il s'élève un débat.

Le débat se termine. La motion portant que le projet de loi 15 soit maintenant lu une deuxième fois, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi 15, *Loi modifiant la Loi sur les élections municipales*, est en conséquence lu une deuxième fois, et il est ordonné qu'il soit renvoyé au Comité plénier.

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 16, *Loi modifiant la Loi électorale*, il s'élève un débat.

Le débat se termine. La motion portant que le projet de loi 16 soit maintenant lu une deuxième fois, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi 16, *Loi modifiant la Loi électorale*, est en conséquence lu une deuxième fois, et il est ordonné qu'il soit renvoyé au Comité plénier.

La Chambre se forme en Comité plénier sous la présidence de  $M^{\mathrm{me}}$  C. Robichaud.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre reprend la présidence de séance. La présidente du comité, M<sup>me</sup> C. Robichaud, demande au président de la Chambre de revenir à la présentation des rapports de comités et rapporte que le comité lui a enjoint de faire rapport de l'avancement des travaux au sujet du projet de loi suivant :

8, Loi sur la surveillance pharmaceutique.

La présidente du comité rapporte aussi que le comité lui a enjoint de demander à présenter un autre rapport.

Le président de la Chambre, conformément à l'article 78.1 du Règlement, met aux voix la motion d'adoption du rapport, dont la Chambre est réputée être saisie; la motion est adoptée.

Le débat ajourné reprend sur la motion 9, dont voici le texte :

que la Chambre approuve en général la politique budgétaire du gouvernement.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre interrompt les délibérations et annonce qu'il est l'heure de lever la séance.

La séance est levée à 15 h.

Conformément à l'article 39 du Règlement, les documents suivants, ayant été déposés au bureau du greffier, sont réputés avoir été déposés sur le bureau de la Chambre :

réponse à la pétition 5 (26 novembre 2009); réponse à la pétition 2 (1<sup>er</sup> décembre 2009); réponse à la pétition 3 (2 décembre 2009).